



20 ROUTE DE TIGY
45510

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu Réunion du 23 mai 2016

L'an deux mille seize, le Lundi vingt trois mai, à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE.

Date de convocation : le 17 mai 2016
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10

Sont présents :

Monsieur Guy ROUSSE LACORDAIRE Maire ;
Messieurs Eric HAUER, Jean-Michel SEVILLE, Jason AUGUSTO, Jean-Jacques GOUJON, Adjoints au Maire.
Mesdames, Isabelle LOUP, Annick GIRARD, Sylviane MALVOISIN et Agnès PORTE CELERIER, conseillères municipales ;
Monsieur Thierry CAILLOL, conseiller municipal.

Absent excusé :

Monsieur Stéphane VEDRINES, conseiller municipal.

Absents :

Messieurs Yves BODART, Pascal CANDOLFI, Olivier HURIER, Mickaël LEFEVRE conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil peut légalement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques GOUJON

Ouverture de Séance : 20h15

Compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2016 approuvé à l'unanimité.

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Délibération n° 38-2016

⇒ **Avis de l'assemblée délibérante sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – ARRETE préfectoral portant modification du périmètre correspondant en date du 22/04/2016**

Le Maire, après avoir rappelé en conseil municipal :

- qu'il convient de se prononcer dans le délai de 75 jours suivant la saisine du Préfet,
- qu'à défaut, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable au projet de périmètre susvisé,
- que l'accord des communes sur ce projet est obtenu dès lors qu'au moins la moitié des conseils municipaux des communes, représentant la moitié de la population totale des communes concernées par le projet, se sont prononcés favorablement,
- qu'à défaut d'accord, le préfet pourra passer outre à l'avis des communes,

Après en avoir débattu en conseil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE**

- à la fusion de la Communauté de Communes Val d'or et Forêt et de la Communauté de Communes du Sullias avec une extension du périmètre à la commune de Vannes-sur-Cosson.

➤ **AUTORISE** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2) GITE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CREANT LA REGIE : **Délibération n° 36-2016**

Article 7 – du 12/02/1993 –

⇒ Indemnité de Régisseur de recettes – REGIE « GITE »

Le Maire rappelle que :

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après un barème établi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- **DECIDE D'ALLOUER** une indemnité de responsabilité au régisseur de recettes pour les Gîtes Communaux pour un montant annuel de 110 €
- **DISPENSE** le régisseur à verser un cautionnement
- **CHARGE** le maire d'établir l'arrêté correspondant à l'agent en charge de la « régie gite »

3) DECISIONS MODIFICATIVES

- a) **budget « commune »** → Virement de crédit
(Bulletin municipal et caution salon de coiffure)

Désignation	Montant		Montant	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6236 : Catalogues et imprimés (Bulletin municipal 2016)	0,00 €	1 763,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 763,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		210,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (Exploitation)	1 973,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (Exploitation)	1 973,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 973,00 €	1 973,00 €	0,00 €	0,00 €

- b) **budget « eau et assainissement »** → Virement de crédit
(Redevances diverses Agence de l'Eau, Achats..., frais de personnel)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement (Compteur et petits équipements)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique (BP 10 000 €) Facture 10 412 €	0,00 €	412,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte (BP 6000 €) Factures 6 974.57 €	0,00 €	974,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 386,57 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courant (Frais de personnel à reverser sur le budget commune 2015/2016)	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 013,43 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 013,43 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €

4) EAU ET ASSAINISSEMENT :

⇒ **Règlement de l'eau : Délibération n° 34-2016**

Le règlement de l'Eau potable ainsi que le règlement de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

⇒ **Admissions en non-valeur : Délibération n° 33-2016**

Le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur une admission en non-valeur pour des factures d'eau non soldées sur divers exercices et divers débiteurs depuis plus de 5 ans, dont le montant s'élève à la somme de 734 € 40.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge le Maire d'effectuer le mandatement correspondant au compte 6541 : Créances admises en non-valeur **service eaux et assainissement**, pour un montant global de 734 € 40

⇒ **Réclamations en cours sur facture concernant des fuites d'eau**

Application du règlement de l'eau

5) TRAVAUX :

a) **Aménagement du terrain** devant les conteneurs (ancienne canche) ⇒ accès SICTOM

⇒ Proposition de deux devis :

Entreprise HODEAU : 9937.56 €

Entreprise SOLOGNE ENTRETIEN : 9105.60 €

b) **Toiture Gîtes : Délibération n° 32-2016**

⇒ Lancement des appels d'offres.

De nouveaux devis sont demandés.

c) **Travaux de voirie Chemin des Sables : Pose partielles de bordures et caniveaux**

⇒ Proposition de devis :

Entreprise SOLOGNE ENTRETIEN : 4959.40 €

Ce devis sera transmis à la Communauté de Communes VALSOL.

6) MANIFESTATIONS

A « FETE DU VILLAGE » ⇒ 18 et 19 juin 2016

a) Le 18/06 :

⇒ Animations du samedi soir avec 3 groupes de musique et restauration sur place.

b) Le 19/06 :

⇒ INAUGURATION de la Place RABOLIOT et aire de co-voiturage

⇒ CONCOURS « Rillettes de lapin » avec M. Raymond AUGER (Médaille d'Or)

B Autres manifestations/cérémonies :

⇒ Commémoration Bataille de Verdun le 29 mai 2016 le matin.

⇒ Ass° « Solex et Cyclos anciens sandillonnois » le 29 mai 2016 après-midi sur Vannes.

⇒ Théâtre du 2 juillet 2016 : Rendez-vous à 18 h 00 au Bois Communal

⇒ Cérémonie du 14 juillet 2016 : Rendez-vous à la mairie à 10 h 30

⇒ Feu d'artifice du 16 juillet 2016 : Rendez-vous à l'étang communal à 20 h 00

7) DIVERS

a) **Tableau des effectifs : Délibération n° 37-2016**

⇒ Mise à jour du tableau des effectifs à effet au 1^{er} juin 2016

b) Création et suppression d'un poste d'adjoint technique - Modification du temps horaire.

Délibération n° 35-2016

Le maire fait part au conseil municipal que suite à des modifications au niveau du personnel communal et de l'indisponibilité d'un des deux gîtes communaux, il y a lieu de réduire le nombre d'heures à effectuer pour l'entretien du petit gîte communal.

Il est nécessaire :

⇒ De créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 2h30 hebdomadaires soit 2h50/35^{ème}

⇒ De supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 5h00/semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

⇒ Autorise le maire à créer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 2h30 hebdomadaires soit 2h50/35^{ème}.

⇒ Autorise le maire à supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour 5h/semaine.

⇒ Charge le maire d'établir l'arrêté correspondant à l'agent en charge de l'entretien du petit gîte.

8) REUNION PUBLIQUE

Celle-ci est prévue le vendredi 10 juin 2016 à 19 heures à la salle des fêtes

Ordre du jour :

⇒ Budget

⇒ Travaux

⇒ Communauté de Communes

⇒ Plateforme informatique = Site internet de la commune

⇒ Les fêtes à Vannes

⇒ Questions diverses